

Mode d'emploi pour l'insertion professionnelle des artistes issus du CNSAD et de l'Ecole du TNS

Le jeune théâtre national (JTN) facilite l'entrée dans la vie professionnelle des artistes issus du Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD) et de l'Ecole supérieure d'art dramatique du Théâtre National de Strasbourg (Ecole du TNS). C'est un laboratoire où des professionnels français et étrangers peuvent mettre à l'épreuve leurs projets artistiques en rencontrant les acteurs et actrices, scénographes-créateurs de costumes, régisseurs, metteurs en scène et dramaturges JTN. A l'issue de ces rencontres, le JTN peut apporter son soutien financier pour l'emploi de ces artistes.

L'ouverture du jeune théâtre national aux autres écoles supérieures d'art dramatique

Les recherches d'acteurs (Les auditions)

Les onze écoles supérieures d'art dramatique* ont harmonisé certaines de leurs pratiques en signant une plate-forme commune sur la formation du comédien. Le jeune théâtre national s'est vu confier la mission de mettre ces écoles en réseau pour développer et coordonner leurs différents systèmes d'insertion.

Depuis 2009, le jeune théâtre national met à la disposition des professionnels, sur son site, un répertoire des artistes issus de ces écoles. Il favorise les rencontres entre ces artistes et les professionnels, en mettant à disposition sa logistique et ses locaux.

Les maquettes, le Comité de lecteurs

Les présentations de maquettes au JTN, qui ont largement contribué à l'émergence de jeunes équipes artistiques issues du CNSAD et de l'Ecole du TNS, et le Comité de lecteurs sont désormais ouverts, aux mêmes conditions, à l'ensemble des artistes des écoles. Ceux-ci disposent ainsi d'un espace à Paris où ils peuvent présenter leurs travaux devant un public professionnel choisi.

Le soutien des productions

Les professionnels qui désirent bénéficier d'un soutien financier pour l'engagement d'un(e) artiste issu(e) des écoles supérieures d'art dramatique autres que le CNSAD et l'Ecole du TNS, devront s'adresser directement à l'école d'où est issu(e) l'artiste.

Les recherches d'acteurs (Les auditions)

Pour qui ?

Pour les metteurs en scène, les chorégraphes, les artistes de cirque ou de la rue et les réalisateurs de films qui recherchent des acteurs et des actrices. Ces recherches sont ouvertes à des artistes étrangers, issus ou non de pays francophones. Elles sont réservées aux professionnels qui peuvent salarier leur équipe, après acceptation par le jeune théâtre national du projet artistique.

Comment ?

L'artiste demandeur a l'obligation de rencontrer au moins une fois tous les comédiens et comédiennes JTN qui le désirent, s'ils sont disponibles aux dates de répétitions, de représentations ou de tournage. Le jeune théâtre national fournit un lieu et organise toute la logistique de ces recherches d'acteurs à la convenance de l'artiste demandeur. Les modalités de ces recherches sont souples : rendez-vous individuels, séances collectives, stages, éventuellement en présence d'artistes extérieurs au jeune théâtre national.

Et ensuite ?

Si des acteurs et actrices sont retenus à l'issue de ces recherches, le jeune théâtre national peut participer au financement de leurs salaires selon des règles précises indiquées plus loin (voir Le soutien des productions).

Les maquettes, le Comité de lecteurs

Pour qui ?

Pour les acteurs et actrices, scénographes-créateurs de costumes, régisseurs, metteurs en scène et dramaturges du jeune théâtre national qui souhaitent expérimenter un projet personnel. Les artistes JTN travaillent une "maquette" de spectacle. Les scénographes peuvent investir les locaux par des expositions ou des installations. Le Comité de lecteurs est un collectif réunissant une vingtaine d'artistes JTN. Il organise régulièrement des lectures pour nous faire découvrir des œuvres dramatiques ou littéraires.

Comment ?

Les membres du jeune théâtre national sont les instigateurs de leurs expériences. Ils les préparent et les répètent bénévolement dans des conditions minimales (lumières de base, peu de décors et d'accessoires, budgets limités, etc.) en sollicitant le soutien des autres artistes JTN.

Et ensuite ?

En accord avec les artistes, certaines maquettes sont présentées au jeune théâtre national à un public professionnel choisi. Si ces travaux donnent lieu à un spectacle présenté dans un théâtre, le jeune théâtre national peut participer au financement des salaires des artistes JTN (voir Le soutien des productions). Les lectures ou mises en espace réalisées par le Comité de lecteurs ont également lieu dans les locaux du JTN.

Le soutien des productions

Pour qui ?

Le jeune théâtre national peut participer au financement du salaire des artistes JTN engagés à la suite d'une recherche. Ce soutien financier peut être accordé à tous les professionnels exerçant dans l'art vivant : metteurs en scène de théâtre, de cirque, chorégraphes etc. Les artistes étrangers souhaitant travailler dans leur pays d'origine avec des artistes JTN ont également la possibilité de recevoir le soutien financier du jeune théâtre national, aux mêmes conditions que les artistes français.

Comment ?

Les critères de sélection sont les suivants : le projet artistique, les rôles alloués aux comédien(ne)s JTN, le budget prévisionnel de production permettant la réalisation du projet, le nombre de représentations (pour les projets de théâtre, une moyenne de trente est généralement demandée). Le salaire des artistes JTN est fixé par le Comité directeur du jeune théâtre national. Il ne peut être ni inférieur, ni supérieur.

→ Il est de 2.010 € bruts, lorsque le producteur délégué a le statut de compagnie, de scène nationale, de théâtre missionné ou de centre dramatique régional. La durée de la prise en charge est alors de trois mois au maximum, et elle est limitée à la moitié de la distribution.

→ Lorsque le producteur délégué est un centre dramatique national ou un théâtre national, le salaire est de 2.400 € bruts et la durée de la prise en charge est de deux mois maximum et toujours limitée à la moitié de la distribution.

Le remboursement forfaitaire du jeune théâtre national est fixé à 2.010 € par artiste et par mois.

Le jeune théâtre national ne pouvant en aucun cas être employeur, les contrats d'engagement doivent être signés par le producteur délégué.

Et ensuite ?

Lorsque les contrats sont signés, le producteur en adresse un exemplaire original au jeune théâtre national qui établit une convention stipulant le remboursement du montant brut des salaires au prorata du temps travaillé. Les charges sociales patronales sont toujours à la charge des structures de production. Sur les documents d'annonce du spectacle (affiches, invitations, dossiers de presse, annonces aux médias, ...), le logo du jeune théâtre national et la mention : "avec la participation artistique du jeune théâtre national", doivent apparaître clairement.

Informations pratiques

le jeune théâtre national

13, rue des Lions Saint-Paul
75004 Paris

tél : 01 48 04 86 40
fax : 01 42 71 66 50
jeunetheatrenational@wanadoo.fr
www.jeune-theatre-national.com

Le jeune théâtre national est une association loi 1901 subventionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication.

L'équipe du jeune théâtre national
Marc Sussi, directeur
Elisa Cornillac, administratrice
Agnès Quinzoni, secrétaire générale
Anne Dauphin, responsable de l'accueil et des auditions

* Les écoles supérieures d'art dramatique, signataires de la plate-forme de l'enseignement supérieur pour la formation du comédien, sont les suivantes : Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD), Ecole supérieure d'art dramatique du Théâtre National de Strasbourg (Ecole du TNS), Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT), Ecole Supérieure de Théâtre de Bordeaux Aquitaine (ESTBA, qui a remplacé le Conservatoire National de Région de Bordeaux), Ecole de théâtre du Théâtre National de Bretagne (Rennes), Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes (ERAC), Ecole Supérieure d'Art Dramatique de Montpellier, Ecole de la Comédie de Saint-Etienne, Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique du Nord-Pas de Calais (EPSAD), Ecole Supérieure d'Art Dramatique de la Ville de Paris (ESAD), L'Académie - Ecole Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

le jeune théâtre national

13, rue des Lions Saint-Paul 75004 Paris

téléphone : 01 48 04 86 40

fax : 01 42 71 66 50

e-mail: jeunetheatrenational@wanadoo.fr

www.jeune-theatre-national.com



le jeune théâtre national

mode d'emploi